

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CIPEC LIBERTE INTERNATIONAL DYNAMIQUE

Code ISIN Action RC : FR0000296345

Compartiment de la SICAV « CIPEC »

SICAV gérée par CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,  
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM qui est un compartiment de SICAV est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution des marchés actions et taux, sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de :30% €STR capitalisé + 70% MSCI World.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

L'indice MSCI World est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM suit une politique de gestion active et de conviction. La philosophie mise en œuvre combine les approches top down (allocation sectorielle, allocation géographique) et bottom up (sélection de titres).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

**L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

**De 75% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :**

- de 0% à 25% aux marchés des actions de petite capitalisation (<3 milliards d'euros)

**De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :**

- de 0% à 5% en instruments de taux spéculatifs.

**De 0% à 30% en obligations convertibles**

**De 0% à 20 % en cumul sur les marchés émergents actions et taux**

**De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.**

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille .
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque jour ouvré à 11 heures** et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 5 » en raison de son exposition aux marchés actions et de taux qui peuvent connaître des fluctuations dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- **Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

### FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	5%
FRAIS DE SORTIE	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de l'action de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS	1,71% TTC
----------------	-----------

### FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

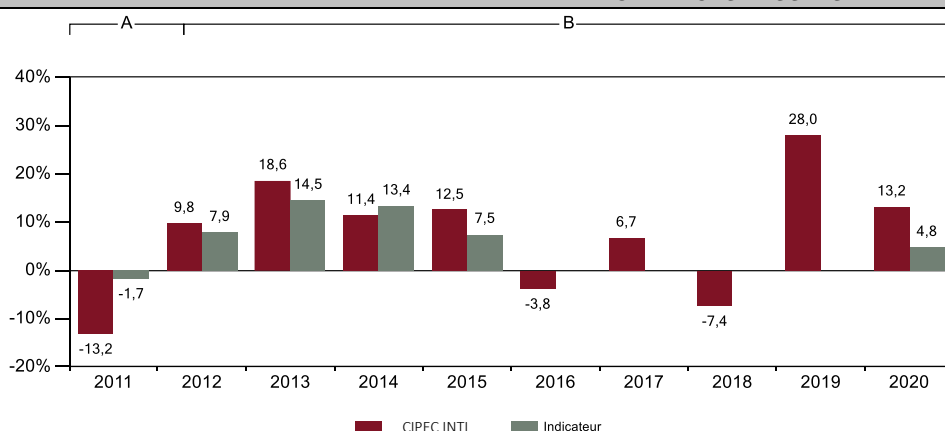
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.** Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



A : 50% EONIA ARITHMETIQUE + 50% MSCI\$ WORLD PRICE  
 B : 70% MSCI\$ WORLD PRICE + 30% ESTR CAPITALISE

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du compartiment est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur tient compte du réinvestissement des dividendes et de la capitalisation des intérêts.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 14/11/1961

DATE DE CREATION DE L'ACTION : 14/11/1961

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : 05/11/2018 : changement de stratégie d'investissement. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**NOM DU DEPOSITAIRE :** Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel):** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

**DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION**

50 boulevard de la Liberté – BP 1084 - 59012 – LILLE Cedex

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE:** Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS :** DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

### REGIME FISCAL:

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Service Marketing et Communication – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS

**La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/09/2021.